

Subdélégation du directeur académique des services de l'éducation nationale de Saône-et-Loire aux agents de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône-et-Loire intervenant dans la gestion des accompagnants des élèves en situation de handicap

Le directeur académique de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône-et-Loire

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 917 et suivants ;
VU le code des juridictions financières ;
VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
VU le décret n°2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
VU le décret du 16/03/2022 nommant monsieur Pierre N'GAHANE, recteur de l'académie de Dijon ;
VU le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
VU le décret du 22 août 2014 nommant monsieur Fabien BEN, directeur académique des services de l'éducation nationale de Saône-et-Loire
VU l'arrêté du 22 octobre 2008 portant application de l'article 15 du décret n°2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés et de l'article 19 du décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle ou pécuniaire des régisseurs ;
VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
VU l'arrêté de délégation rectoral du 17 mars 2022 portant création du SIG-AESH
VU l'arrêté ministériel du 15 septembre 2021 nommant madame Mayalen LAXAGUE dans l'emploi de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône-et-Loire à compter du 20 septembre 2021 ;
VU l'arrêté ministériel du 09 octobre 2018 nommant monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône-et-Loire à compter du 10 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1: Dans la limite des attributions pour lesquelles le directeur académique des services de l'éducation nationale de Saône-et-Loire a reçu délégation par les arrêtés susvisés, subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous désignés nominativement :

Mayalen Laxague, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône-et-Loire à l'effet de signer :

- les décisions, actes, décomptes, pièces justificatives, documents comptables relatifs à la gestion des retraites, des accidents de travail et maladies professionnels, des traitements et indemnités des accompagnants d'élèves en situation de handicap relevant du budget opérationnel de programme déconcentré suivant :

Vie de l'élève (230)

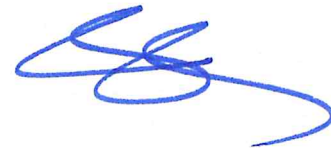
Jean-Baptiste ROUSSEAU, attaché principal d'administration, chef de la division des personnels, à l'effet de signer :

- les décomptes, pièces justificatives, documents comptables relatifs à la gestion des retraites, des accidents de travail et maladies professionnels, des traitements et indemnités des accompagnants d'élèves en situation de handicap relevant du budget opérationnel de programme déconcentré suivant :

Vie de l'élève (230)

Fait à Mâcon, le 31 mars 2022

L'inspecteur d'académie, directeur
académique des services de l'Education
nationale de Saône-et-Loire,



Fabien BEN